

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Cresyl PAE

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** FR-2020-0027

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0025251-0002

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Cresyl PAE
CRESYL® PAE
OXI CRESOL PAE
CRESYDOC PAE

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	ORAPI
	Adresse	225 ALLEE DES CEDRES 01150 SAINT VULBAS France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2020-0027 1-2	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0025251-0002	
<b>Date de l'autorisation</b>	07/07/2020	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	06/07/2030	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	ORAPI GROUP
<b>Adresse du fabricant</b>	25 Rue de l'industrie 69200 Vénissieux France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 225 Allée des Cèdres 01150 Saint-Vulbas France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1267 - Chlorocrésol
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MPP-MF Alkylation Product Unit D-47812 Krefeld-Uerdingen Allemagne

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlorocrésol		Substance active	59-50-7	200-431-6	0,319
1-methoxy-2-propanol	1-methoxypropan-2-ol	Substance non active	107-98-2	203-539-1	0,6105

### 2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Contient chlorocrésol. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans avec doublure intérieure.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Désinfection des surfaces dures non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'intérieur des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Désinfection des surfaces dures non poreuses à l'intérieur des bâtiments (i.e. petites surfaces, matériels, équipements, mobiliers).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Désinfection de petites surfaces dures non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'intérieur des bâtiments publiques et privés. Hors domaine médical.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution  Temps de contact : 5 min pour les bactéries et, 15 min pour les levures et champignons  Température : 20°C  Conditions de saleté
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel  Grand public (non professionnel)

## Dimensions et matériaux d'emballage

Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)

### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer uniquement sur des surfaces non-poreuses.
- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).

### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Rincer les surfaces et les matériaux traités après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, pour les professionnels, des gants doivent être portés.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection de petites surfaces dures, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'extérieur des bâtiments publics et privés

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Désinfection des surfaces dures poreuses/non poreuses à l'extérieur des bâtiments (i.e. petites surfaces, matériel, équipement, mobilier).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Désinfection de petites surfaces dures poreuses/non poreuses, de matériels, d'équipements et de mobiliers à l'extérieur des bâtiments publiques et privés. Hors domaine médical.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution  Temps de contact (bactéries et levures) : 45 min  Température : 10°C  Conditions de saleté  Fréquence : deux fois par an
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel  Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer à une température inférieure à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Rincer les surfaces et les matériaux traités après le traitement. Pendant cette phase de rinçage, pour les professionnels, des gants doivent être portés.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.3 Description de l'utilisation

##### Utilisation 3 - Désinfection des logements de petits animaux domestiques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments publics et privés

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection des logements de petits animaux domestiques tels que des chenils, clapiers ou poulaillers.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée  
Nom commun: Bactéries



	<p>Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée  Nom commun: Levures  Stade de développement: Pas de donnée</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Désinfection des logements de petits animaux domestiques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments publics et privés.</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée:  Pulvérisation</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: -  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  Produit prêt-à-l'emploi – pas de dilution</p> <p>Temps de contact (bactéries et levures): 30 min</p> <p>Température : 10°C</p> <p>Conditions de propreté</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Pulvérisateur à gachette en HDPE (500 mL)</p>

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.</li> <li>- Appliquer uniformément le produit par pulvérisation en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces restent humides pendant le temps préconisé (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon propre et humide ou une éponge).</li> <li>- Laisser sécher les surfaces traitées.</li> </ul>
--

### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer le traitement en présence d'animaux domestiques.
- Ne pas introduire les animaux domestiques dans leurs logements avant un séchage complet.
- Ne jamais rincer les surfaces traitées après utilisation du produit en extérieur.

Pour les animaux destinés à la consommation :

- Ne pas appliquer en présence d'animaux.
- Retirer ou couvrir les abreuvoirs et mangeoires des animaux avant le traitement.
- Attendre 30 minutes après application avant la ré-entrée des animaux.
- Mettre de la litière propre avant la ré-entrée des animaux.

### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour les professionnels, porter des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant la phase d'essuyage du produit.

- Les enfants ne doivent pas être en contact avec les surfaces traitées jusqu'à un séchage complet.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de vie : 2 ans.

- Tenir hors de portée des enfants.

## **6. Autres informations**

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.